

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT

Utilisation des huiles essentielles dans le cadre d'un usage privé

CODE DE L'U.E. (2): 83 23 08 U21 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 805
--	--

La présente demande émane du réseau:

<input type="radio"/> (4) Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input checked="" type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) : **Stéphane HEUGENS**

Date et signature (1) : **2 juillet 2015**

¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page(s) (1)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page(s) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Niveau	<input type="radio"/> (4) Enseignement secondaire du 1 ^{er} degré	<input type="radio"/> (4) Enseignement secondaire du 2 ^e degré	<input checked="" type="radio"/> (4) Enseignement secondaire du 3 ^e degré	<input type="radio"/> (4) Enseignement secondaire du 4 ^e degré
Classement	<input checked="" type="radio"/> (4) transition		<input type="radio"/> (4) qualification	

4. Acquis d'apprentissages : repris en annexe n° 3 (1 pages) (1)

5. Programme :

5.1. Etudiant repris en annexe n°4 (2 page(s) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n° 5 (1 page(s) (1)

7. Chargé(s) de cours : repris en annexe n° 6 (1 page(s) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Utilisation des huiles essentielles	CT	B	96	
<u>Part d'autonomie</u>		P	24	
Total des périodes			120	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général) repris en annexe n° 7 (1 page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relatif au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 27 octobre 2015.....Signature :

Instructions :

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

Utilisation des huiles essentielles dans le cadre d'un usage privé

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'utiliser correctement les huiles essentielles et leurs différents supports dans le cadre d'un usage privé, en vue d'améliorer le bien-être et le confort :

- ◆ en respectant les indications et posologies conseillées ;
- ◆ en tenant compte des contre-indications et des précautions d'emploi.

Utilisation des huiles essentielles dans le cadre d'un usage privé

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte scientifique et les critiquer ;
- ◆ interpréter les tableaux et/ou graphiques de ce texte ;
- ◆ définir les termes scientifiques utilisés ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition) ;
- ◆ effectuer des calculs de fractions, de pourcentages et utiliser la règle de trois ;
- ◆ convertir des unités de mesure courantes de masse et de capacité (nombres naturels et décimaux).

Titre(s) pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

Utilisation des huiles essentielles dans le cadre d'un usage privé

ANNEXE 3

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir d'une huile essentielle choisie par le chargé de cours,
en consultant la documentation, les ouvrages adéquats, le cours,*

- ◆ de nommer l'huile essentielle dans son appellation latine et biochimique complète ;
- ◆ de citer et d'expliquer ses indications, propriétés principales et contre-indications ;
- ◆ de décrire ses conditions de conservation optimales ;

dans le cadre d'une mise en situation fictive soumise par le chargé de cours, face à un ou plusieurs symptômes d'inconfort de la personne et en vue d'améliorer son quotidien :

- ◆ de proposer une synergie d'huiles essentielles et de justifier sa proposition ;
- ◆ de déterminer la dilution et la posologie adéquates, ainsi que le mode d'administration de cette synergie.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision et de clarté dans les explications et les justifications ;
- ◆ le degré de pertinence de la proposition.

Utilisation des huiles essentielles dans le cadre d'un usage privé

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'ETUDIANT

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire les mécanismes qui régissent les fonctionnements de cellules et de certains systèmes anatomo-physiologiques (systèmes immunitaire, circulatoire, respiratoire, digestif, cutané, musculo-squelettique, nerveux, urinaire, etc.) ;
- ◆ de délimiter l'utilisation des huiles essentielles dans le cadre d'un usage privé et leur utilisation en soutien d'un cadre thérapeutique médical ;
- ◆ de définir et d'expliquer les modes d'obtention, de conservation et les principes actifs généraux :
 - huile essentielle (pure et naturelle),
 - huile et beurre végétaux,
 - essence,
 - essence absolue,
 - hydrolat,
- ◆ de différencier :
 - aromathérapie et phytothérapie,
 - plante aromatique et plante médicinale, et d'en citer les dénominations latines (noms botaniques) les plus complètes ;
- ◆ de caractériser les différents modes d'extraction des huiles essentielles ;
- ◆ de rechercher et d'explicitier les informations reprises sur les contenants ;
- ◆ de décrire les principes biochimiques actifs des huiles essentielles (phénol, aldéhydes,...), leurs bienfaits, leurs toxicités ;
- ◆ de citer et de définir les différentes formes galéniques (y compris les différentes formes de diffusion), ainsi que les dilutions, posologies, supports et élaborations de synergies qui s'y rapportent ;
- ◆ de distinguer les huiles essentielles selon leurs propriétés et leurs indications en fonction des systèmes anatomo-physiologiques ;
- ◆ de citer les principales interactions possibles :
 - entre des huiles essentielles,
 - entre des huiles essentielles et des traitements en cours,
 - entre des huiles essentielles et des pathologies ;
- ◆ de décrire les propriétés, indications et contre-indications des principales huiles végétales et des beurres végétaux ;

Utilisation des huiles essentielles dans le cadre d'un usage privé

dans le cadre d'une utilisation limitée à un usage privé et pour les huiles essentielles principalement utilisées dans ce contexte, sur base d'une bibliographie :

- ◆ de choisir une huile essentielle et de la placer dans une synergie afin d'améliorer le confort et le bien-être face à un ou plusieurs symptômes tels que :
 - douleur articulaire, douleur musculaire, coup, foulure,
 - problèmes circulatoires et de jambes lourdes,
 - problème respiratoire de type rhume, sinusite, mal de gorge,
 - mal de tête et insomnie,
 - fatigue, déprime, stress,
 - troubles de la digestion,
 - problèmes bucco-dentaires,
 - mycose cutanée et unguéale,
 - soin de la peau ou des cheveux,
 - piquûre et morsure d'insectes ;

en respectant les conditions d'utilisation, les précautions d'emploi et les contre-indications ;

- ◆ de choisir le mode d'application adéquat (usage oral, externe, olfactif, cutané, friction, massage, bain, diffusion, inhalation, etc.), en fonction du symptôme traité ;
- ◆ de déterminer la fréquence et la durée de l'utilisation ;
- ◆ de tenir un formulaire (note de formule et date de péremption).

Utilisation des huiles essentielles dans le cadre d'un usage privé

ANNEXE 5

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Utilisation des huiles essentielles dans le cadre d'un usage privé

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :
Date d'approbation :

« Utilisation des huiles essentielles dans
le cadre d'un usage privé »

Date d'application :
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
	805	Utilisation des huiles essentielles dans le cadre d'un usage privé			Néant